

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ, DE LA FORÊT, DE LA MER ET DE LA PÊCHE

Décret du 1^{er} septembre 2025 portant nomination et titularisation (ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts)

NOR : TECK2522953D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, de la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche et de la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1106 du 10 septembre 2009 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu le procès-verbal d'admission du concours interne à caractère professionnel d'ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (session 2024) en date du 21 juin 2024 ;

Vu le procès-verbal des candidats déclarés admis à l'issue du stage de perfectionnement du collège de formation des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts en date du 5 août 2025,

Décète :

Art. 1^{er}. – L'ingénieur des travaux publics de l'Etat dont le nom suit est nommé et titularisé dans le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts, à compter du 1^{er} septembre 2025 :

LI Michel.

Art. 2. – Les ingénieurs divisionnaires des travaux publics de l'Etat dont les noms suivent sont nommés et titularisés dans le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts, à compter du 1^{er} septembre 2025 :

GOMEZ Bruno ;

KERGUELEN Fañch ;

VOULAND Jérôme.

Art. 3. – L'ingénieure des travaux publics de l'Etat hors classe dont le nom suit est nommée et titularisée dans le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts, à compter du 1^{er} septembre 2025 :

WERNERT Isabelle.

Art. 4. – L'ingénieur de l'agriculture et de l'environnement dont le nom suit est nommé et titularisé dans le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts, à compter du 1^{er} septembre 2025 :

ANGEVIN Florian.

Art. 5. – Les ingénieurs divisionnaires de l'agriculture et de l'environnement dont les noms suivent sont nommés et titularisés dans le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts, à compter du 1^{er} septembre 2025 :

BERNARD Gwladys ;

ROULET Antoine.

Art. 6. – L'ingénieure des travaux de la météorologie dont le nom suit est nommée et titularisée dans le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts, à compter du 1^{er} septembre 2025 :

ALOT Christelle.

Art. 7. – L'ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile dont le nom suit est nommé et titularisé dans le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts, à compter du 1^{er} septembre 2025 :

COURJAUD Nicolas.

Art. 8. – Le Premier ministre, la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche et la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 1^{er} septembre 2025.

EMMANUEL MACRON

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
FRANÇOIS BAYROU

*La ministre de la transition écologique, de la biodiversité,
de la forêt, de la mer et de la pêche,*
AGNÈS PANNIER-RUNACHER

*La ministre de l'agriculture,
et de la souveraineté alimentaire,*
ANNIE GENEVARD